RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DU GERS
ARRONDISSEMENT DE CONDOM
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE

SÉANCE ORDINAIRE DU 30 MARS 2015

L'an deux mille quinze, le 30 mars à 21h00, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, légalement convoqué, composé de 50 membres en exercice, s'est assemblé à la Salle de réunion de la Communauté de Communes de la Ténarèze, Quai Laboupillère à Condom (Gers), sous la présidence de Monsieur Gérard DUBRAC, Président de la Communauté de Communes de la Ténarèze.

ÉTAIENT PRÉSENTS: ESPERON Patricia, CLAVERIE Claude, BEZERRA Gérard, MELIET Nicolas, DUFOUR Philippe, BROCA-LANNAUD Marie-Thérèse, BARRERE Etienne, BELLOT Daniel remplacé par son suppléant David ALBINET, BOISON Maurice, BOUE Henri, BOURDIEU Chantal, COLAS Thierry, DIVO Christian, DUBOS Patrick, DULONG Pierre est remplacé par Henri DOUSSAU, GOZE Marie-José, LABATUT Michel, LABORDE Martine, MAURY Jacques, MESTE Michel, SAINT-MEZARD Guy, TOUHE-RUMEAU Christian, BEYRIES Philippe, CARDONA Alexandre, GARCIA Marie-Paule, LABEYRIE Nicolas, LAURENT Cécile, MARCHAL Rose-Marie, MARTIAL Vanessa, MARTINEZ Françoise, MONDIN-SEAILLES Christiane, MONTANE-SEAILLES Marie-Claude, NOVARINI Michel, PINSON Alain, ROUSSE Jean-François, SACRE Thierry et TURRO Frédérique.

ABSENTS EXCUSÉS: BARTHE Raymonde, BATMALE Patrick, DUPOUY Francis, FERNANDEZ Xavier, BOLZACCHINI Laurent, CAPERAN Paul, CHATILLON Didier, OUADDANE Atika, SONNINO Marie et VAN ZUMMEREN Roël.

ABSENTS: DELPECH Hélène, et TRAMONT Jean.

PROCURATIONS: Raymonde BARTHE a donné procuration à Marie-Thérèse BROCA-LANNAUD, Patrick BATMALE a donné procuration à Christian DIVO, Laurent BOLZACCHINI a donné procuration à Alexandre CARDONA, Didier CHATILLON a donné procuration à Rose-Marie MARCHAL, Atika OUADDANE a donné procuration à Cécile LAURENT, Marie SONNINO a donné procuration à Marie-Paule GARCIA et Roël VAN ZUMMEREN a donné procuration à Gérard DUBRAC.

SECRETAIRE: MARTIAL Vanessa.

OBJET: PARTICIPATIONS 2015 AUX AUTRES ORGANISMES PUBLICS

Monsieur le Président expose que le Conseil Communautaire accorde des participations et ou des subventions chaque année en faveur d'organismes publics.

Monsieur le Président propose que les participations et les subventions suivantes soient retenues :

- Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Pays d'Armagnac: 47 241 €,
- Syndicat Mixte des Trois Vallées (SM3V) : Carte fourrière animale : 7 868,50€,
- Office de Tourisme de la Communauté de Communes de la Ténarèze : 277 000 €.
- Centre Intercommunal d'Action Sociale de la Ténarèze : 468 166,51 €.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE:

OUÏ l'exposé de Monsieur le Président,

DECIDE:

- pour le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Pays d'Armagnac à l'unanimité d'attribuer une subvention d'un montant de 47 241.00 € ;
- pour le Syndicat Mixte des Trois Vallées (SM3V) : Carte fourrière animale à l'unanimité d'attribuer une subvention d'un montant de 7 868,50€ ;
- pour l'Office de Tourisme de la Communauté de Communes de la Ténarèze à l'unanimité d'attribuer une subvention d'un montant de 277 000.00 € ;

Envoyé en préfecture le 02/04/2015 Reçu en préfecture le 02/04/2015

- pour le Centre Intercommunal d'Action Sociale de la Ténarèze à l'Amanimité d'attribuer une subvention d'un montant de 468 166,51 €;

DIT que les crédits nécessaires ont été prévus au budget primitif 2015.

Pour extrait conforme le 31 mars 2015.

Le Président de la Communauté de Communes de la Ténarèze, Maire de Condom,

Gérard DUBRAC